



Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 09-1222-0 | Numéro de version: | 6.00 |
| Date de révision: | 16/06/2022 | Annule et remplace la version du : | 27/07/2017 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ 991 Thinner/Retarder

Numéros d'identification de produit

75-0300-7301-1

7000030817

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Diluant / Retardeur pour des encres "Screen Printing"

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|-------------------------------------|------------|-----------|-------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | 203-940-1 | 40 - 70 |

MENTIONS DE DANGER:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|------------|--|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle (N° d'enregistrement REACH:01-2119966911-29) | (N° CAS) 112-15-2 (N° CE) 203-940-1 | 40 - 70 | Irr. des yeux 2, H319 |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther (N° d'enregistrement REACH:01-0000015637-64) | (N° CAS) 88917-22-0 | 40 - 70 | Substance non classée comme dangereuse |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:**Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec l'eau et du savon. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Aucun contrôle requis

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/la main

Pas de gants de protection chimique sont requises

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | solvant |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | >=208,9 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | 1 % |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | 19,4 % |
| Point d'éclair: | 85,6 °C [<i>Méthode de test: Tagliabue Coupe fermée</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 51,5 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Environ 69,4 g / 100 g |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <=206,6 Pa [@ 20 °C] |
| Densité | 0,98 g/ml |
| Densité relative | 0,98 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <=6,1 [<i>Réf. Standard :Air=1</i>] |

9.2. Autres informations:**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <=1 [<i>Réf. Standard :BUOAC=1</i>] |
| Masse moléculaire: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 100 % en poids |

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|--|------------|--|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 5,7 mg/l |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Cutané | Lapin | LD50 15 000 mg/kg |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Ingestion | Rat | LD50 11 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|--------------------|---------------------------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Homme et animal | Irritation minimale. |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------|---------------------------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Lapin | Irritant sévère |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|--------------------|---------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Homme et animal | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|--|----------|--------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | In vitro | Non mutagène |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | In vivo | Non mutagène |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | Non applicable |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Multiplés espèces animales. | NOAEL Non disponible | Non applicable |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|--|---------------|------------|------------------------|--------------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | Ingestion | Foie Coeur Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 4 semaines |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Inhalation | Système respiratoire Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,48 mg/l | 2 semaines |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--|------------|-------------------|--------------|------------|------------------|---------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 110 mg/l |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 100 mg/l |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >1 000 mg/l |

| | | | | | | |
|--|------------|--------------------|--------------|-----------|------|------------|
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 111 mg/l |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | 1 090 mg/l |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 1 000 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|--------------------------------|----------|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 100 %BOD/Th BOD | OCDE 301C |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Déplétion du carbone organique | 90 % Suppression de carbone organique dissous COD | OECD 301F - Manometric Respiro |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|---------------------------------|-------|---|---------------|----------------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.74 | Méthode non standard |
| Acétate de dipropylène glycol méthyl éther | 88917-22-0 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.61 | Méthode non standard |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|-------------------------------------|----------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | Estimé Mobilité dans le sol | Koc | 10 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins

d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

070104* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
20 01 13* Solvants.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été supprimée.
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été supprimée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été supprimée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

STEL - L'information a été supprimée.

Section 8: VLEP key - L'information a été supprimée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.

Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.

Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.

Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.

Section 10.1: Réactivité (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.

Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.

Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.

Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.

- Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été modifiée.
Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.
Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch